



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – COMMUNICATION-Hébergement-Maintenance du site internet- SCOPIKA

Le Maire de Royat, –

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise SCOPIKA en date du 01/04/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement des contrats pour l'hébergement et la maintenance du site internet de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de la ville de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SCOPIKA sise 15 rue du Pré La Reine à 63100 CLERMONT-FERRAND est retenue pour le renouvellement des contrats d'hébergement et de maintenance du site internet de la ville de Royat, pour un montant de 1 028.00€HT soit 1 233.60€TTC.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

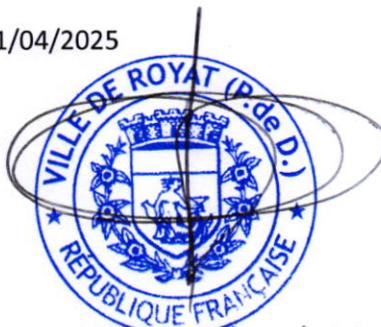
Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SCOPIKA
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/04/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Émetteur:

Adressé à:

Scopika

15 Rue du Pré la Reine
63100 Clermont-Ferrand

Tél.: 0482535043
Email: contact@scopika.com
Web: http://www.scopika.com

Ville de Royat

46, Boulevard Barrieu
63130 Royat

Proposition de renouvellement des contrats permettant au site Internet <https://www.royat.fr> de fonctionner correctement et de le faire évoluer techniquement ou graphiquement.

Montants exprimés en Euros

| Désignation | TVA | P.U. HT | Qté | Total HT |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|-----|----------|
| <p>HEB-MUTU-PRO-SITE-WEB - Hébergement mutualisé avec sauvegarde BDD et Données Comprend l'hébergement de votre site web https://www.royat.fr sur nos serveurs dans la limite de 5 gigas (2 euros HT par giga supplémentaire / mensuellement). Limite de 1000 visiteurs jours en moyenne sauf dépassements rares, intègre une sauvegarde en temps réel et une sauvegarde incrémentielle (protège vos données en cas de problème), monitoré 24/24 par une double équipe. Une équipe hardware/software chez le prestataire du Datacenter et une équipe de surveillance doublée chez Scopika. Un outil interne de supervision nous permet de tester votre site web en permanence et nous alerte en cas de soucis matériels ou software sur le serveur. Hotline Scopika gratuite et mail de secours (support@scopika.com). Votre site web est hébergé sur un serveur dont le Datacenter situé en France respecte les normes en matière de gestion énergétique et environnementale. Les serveurs de ce Datacenter détiennent un certain nombre de certifications dont ISO 50001 et ISO 14001. Note : les mises à jour de votre logiciel de système de contenus ne sont pas incluses. Contrat renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour éviter toute interruption de service. (Du 13/03/2025 au 13/03/2026)</p> | 20% | 22,00 | 12 | 264,00 |
| <p>S-Imagify-Renouvellement - Renouvellement licence outil de compression d'images Renouvellement licence extension Imagify dans WordPress. Version Infinite. L'extension Imagify permet une optimisation automatisée des images. Compression invisible et intelligente de toutes vos images. Le gain global en poids peut-être de 50% à qualité visuelle équivalente. Idéal pour le responsive (chargement sur téléphone) et l'amélioration des critères de chargement pour Google. Contrat renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour éviter toute interruption de service. (Du 13/03/2025 au 13/03/2026)</p> | 20% | 50,00 | 1 | 50,00 |
| <p>S-WP-Rocket-Renouvellement - Renouvellement licence plugin de cache Renouvellement plugin de cache Wp Rocket dans WordPress. L'outil rend le site plus rapide car il fait moins appel à la base de données et pré calcule les pages, optimise les scripts, les compile. La licence intègre les mises à jour de sécurité. Contrat renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour éviter toute interruption de service. (Du 13/03/2025 au 13/03/2026)</p> | 20% | 50,00 | 1 | 50,00 |
| | 20% | 22,00 | 12 | 264,00 |

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| <p>PACK-MAINT-WORDPRESS - Pack Mises à jour CMS WordPress Réalisation des mises à jour de votre logiciel WordPress et des plugins installés comme Visual Composer dans votre back office prévues sur 12 mois. Jusqu'à 3 h de mises à jour prévues dans l'année. Ces mises à jour sont indispensables pour que votre back office reste en bonne forme tout du long ! Réajustement des heures de maintenance possible dans l'année.</p> <p>Site concerné : https://www.royat.fr</p> <p>Notre équipe technique se charge des mises à jour de votre système WordPress régulièrement. Les mises à jour du logiciel permettent de faire évoluer techniquement les versions WordPress et qu'elles soient compatibles avec les évolutions futures des navigateurs. Elles évitent aussi que le logiciel ne reste pas figé sur une ancienne version et qu'il ne devienne pas obsolète. Elles renforcent également la sécurité du site en évitant que des failles de sécurité s'installent.</p> <p>Les mises à jour sont faites à la demande ou par obligation si un trou de sécurité est remonté par la communauté Wordpress. Le plugin Wordfence Security installé sur votre site web permet également de nous prévenir si des mises à jour majeures sont à réaliser sur votre logiciel WordPress pour garantir sa sécurité.</p> <p>Le pack ne comprend pas les mises à jour de saut de version (ex passage d'une version 6 à 7) mais les évolutions (passage de la 6.4 à la 6.5).</p> <p>Que peut-il se passer si votre back office n'est pas mis à jour régulièrement et si il est vulnérable au niveau de sa sécurité ? Les hackers connaissent les failles de sécurité et peuvent attaquer "à l'aveugle" votre site pour diverses raisons (pub cachées, virus, exploit pour la gloire) sans se soucier de votre site en soit. Si le "pirate informatique" entre dans votre site non mis à jour, il peut par la suite prendre le contrôle à différents niveaux du site, avec de simple inclusions de textes à son effacement total.</p> <p>EN RESUME. En prenant ce pack : - Vous assurez la sécurité au maximum de votre site. - Vous assurez la compatibilité de votre site avec le futur et vous restez à jour.</p> <p>En ne prenant pas ce pack : - Vous exposez votre site et nos serveurs aux hackers, ce qui engendrerait une coupure du site par sécurité de vos données et des nôtres. - Vous laissez votre site dans une technologie qui petit à petit deviendra de plus en plus dépassée, et qui ne permettra pas de mises à jour simples dans le futur.</p> <p>Contrat renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour éviter toute interruption de service. (Du 13/03/2025 au 13/03/2026)</p> | | | | |
| <p>Interv5H - Contrat d'intervention 5 h Le contrat d'intervention est un volume d'heures d'intervention agence négocié et payable d'avance. En contrepartie de ce contrat, l'agence fournit au client, à un tarif privilégié, les services suivants :</p> <p>>> Mise à jour de sécurité, Suivi des mises à jour >> Graphisme (ex : carte de vœux électronique, modification site, bandeau publicitaire)</p> | | | | |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|---|--------|
| <p>>> Développement (ajout plugin, développement fonctionnalité front ou back office) >> Animation de réunion >> Ne comprend pas l'ingénierie, les études de faisabilité</p> <p>Le fonctionnement du contrat d'intervention est le suivant : >> Chaque intervention correspond à un volume d'heures et est décomptée sur le volume d'heures choisi et accepté par le client. Une interface en ligne permet de voir le crédit d'heure restant et utilisé.</p> <p>>> Ex sur un contrat de 5 h : La modification du comportement en page d'accueil des nouveautés demande 1 h d'intervention. >> Une heure est décomptée du contrat de 5 h et il reste un crédit de 4 h.</p> <p>Important : le présent contrat a une validité de 12 mois à compter du jour de sa mise en place, les heures non consommées à la date de fin de validité seront donc perdues, sauf exception (intervention en cours à la date de fin de validité).</p> | 20% | 400,00 | 1 | 400,00 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|---|--------|

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Scopika envoyé à

15 Rue du Pré la Reine
63100 Clermont-Ferrand

| | |
|------------------|-----------------|
| Total HT | 1 028,00 |
| Total TVA 20% | 205,60 |
| Total TTC | 1 233,60 |

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CA CENTRE FRANCE CLERMONT SALINS

| | | | |
|-------------|--------------|------------------|-----|
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé |
| 16806 | 00100 | 30616921001 | 09 |

Adresse: CA CENTRE FRANCE
CLERMONT SALINS

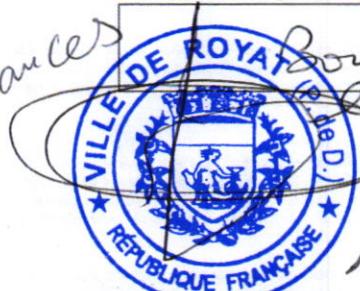
Nom du propriétaire du compte: Scopika

Code IBAN: FR76 1680 6001 0030 6169 2100 109

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP868

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

visa finances



Bon pour accord,
A. ALEDO

SCOPIKA - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025 (à parapher + date)

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de SCOPIKA (le FOURNISSEUR), situé 17 Rue du Pré La Reine, 63100 Clermont-Ferrand (Code NAF 6202A (722C) - RCS de Clermont-Fd 497 553 487 N° de TVA intracommunautaire : FR29497553487 – SIRET : 49755348700016) et de ses CLIENTS. Les conditions particulières énoncées dans le bon de commande ou dans une convention ou contrat joint prévalent sur les conditions générales. Dans le cas général, le code de commerce et les conditions de vente des produits et services de SCOPIKA prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du client.

Article 2 - Prix et consistance de la prestation

- Tous les prix s'entendent hors taxes (T.V.A. = 20 % au 01/01/2025). Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.
- La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.
- Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet d'une facturation à l'heure sur la base de 85 € HT de l'heure pour les travaux courants ou de graphisme et 100 € HT pour les travaux de direction artistique, de consulting, ou d'ingénierie sauf contrat d'intervention contractualisé en plus et faisant bénéficier d'un meilleur tarif.

Article 3 - Termes de paiement

- Paiements requis : 30% à la signature du bon de commande. La réception et le paiement intégral du site interviennent lorsque l'agence a terminé la structure technique du site (et non à la mise en ligne qui peut intervenir plus tard si les contenus sont saisis par le client et retardent cette mise en ligne). Sur certains budgets, le bon de commande peut mentionner un mode de paiement spécifique qui prévaut sur ces conditions générales. La réception du site intervient lorsque l'agence a terminé la structure technique du site (et non à la mise en ligne qui peut intervenir plus tard si les contenus sont saisis par le client).
- Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40 € HT, prévue à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

Article 4 - Livraison des maquettes et documents de travail

A défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquettes vous sont présentés lors d'une réunion de travail, sur écran et/ou adressés par email sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF). Le client doit faire ses remarques ou demandes de correction dans un délai maximum de 6 jours ouvrés après la présentation, sauf accord spécifique.

Article 5 - Copyrights et mentions commerciales

Sauf mention contraire explicite de la société cliente, SCOPIKA se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sur les différents types d'intervention.

Article 6 - Propriété de la production

La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de SCOPIKA tant que les factures émises par SCOPIKA ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclu en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement final et soldant de toutes les factures. Les fichiers de production et les sources restent la propriété de SCOPIKA, seul le produit fini sera adressé au CLIENT. Sauf accord contraire spécifié lors de la commande, si le CLIENT désire avoir les sources des documents, un avenant ou précision à la commande devra être demandé.

Article 7 - Responsabilité et propriété des contenus

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par SCOPIKA.

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société SCOPIKA, concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Tout texte fourni par le CLIENT doit être préalablement relu et corrigé par le CLIENT, aucune modification ou faute d'orthographe ne seront corrigées par SCOPIKA sauf prestation spécifique.

Article 8 - Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, notifiée par courrier avec accusé de réception, SCOPIKA se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour la société cliente comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 9 - Nom de domaine

SCOPIKA n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, il faut donc tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le CLIENT reste seul propriétaire du nom de domaine. Il reconnaît utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité de SCOPIKA, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine. Les noms de domaines sont payés d'avance, avant leur échéance. **Tout retard entraîne une coupure et un risque d'effacement**, SCOPIKA ne pourra être tenu responsable du fait d'un retard de paiement du CLIENT. **Une réactivation tardive entraîne 15 euros HT de frais administratifs.**

Article 10 – Hébergement et mises à jour de sécurité

Le site Internet du CLIENT sera hébergé, sauf indication contraire, pour son compte par SCOPIKA auprès de fournisseurs. Les conditions spécifiques à votre contrat d'hébergement prévalent à ces conditions générales. Le taux de visibilité annuel garanti est de 97 % excluant les cas de force majeure, de perturbations voire saturations des réseaux, d'anomalies, de maintenance ou d'amélioration des systèmes informatiques utilisés. Notre taux moyen de disponibilité, contrôlé par un tiers de confiance est de 99,7 %, l'espace Internet alloué est garanti sans publicité. SCOPIKA ne sera pas tenue responsable de l'interruption de service due aux fournisseurs. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, SCOPIKA ne saurait être tenu responsable notamment pour :

- les difficultés d'accès au système hébergé dues à la saturation du réseau Internet, aux perturbations du réseau de télécommunication et de l'afflux des utilisateurs d'Internet à certaines heures, les limites de performances et de temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données,
- de la contamination par des virus de données et/ou logiciels du CLIENT dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur les sites hébergés, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par SCOPIKA et ses fournisseurs,
- les dommages éventuels subis par les matériels du CLIENT, ceux-ci étant sous l'entière et unique responsabilité de ce dernier,
- les détournements éventuels par des tiers et par la faute du CLIENT de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT.

Important pour la sécurité de vos données : sauvegarde quotidienne de l'intégralité des données de votre système numérique (fichiers, bases de données, boîtes emails) réalisée dans un datacenter distinct du principal. Ces sauvegardes sont conservées 30 jours, accessibles et restaurables à tout moment.

- Le CLIENT comprend que l'hébergement inclut les mises à jour du serveur, mais **ne comprend pas les mises à jour du CMS** (système de gestion de contenu de son site) dont la fréquence et la complexité nous sont inconnues à l'avance. Le CLIENT doit prendre à sa charge les mises à jour, avec ses compétences internes, ou une prestation d'agence comme SCOPIKA. Nous proposons à cet effet des contrats spécifiques. Si votre site est en mises à jour automatique, d'éventuels dysfonctionnements avec des plugins sont à la charge du CLIENT. **IMPORTANT :** SCOPIKA se réserve le droit de mettre le système digital de son CLIENT hors ligne, si celui-ci constitue un danger pour le maintien de la sécurité du serveur SCOPIKA ou des INTERNAUTES. SCOPIKA s'engage à rétablir la connexion sur demande du CLIENT, dès que des interventions de correction (mises à jour) auront été effectuées par le CLIENT.
- Responsabilité : SCOPIKA a une obligation de moyens pour la sécurité et non de résultat, le CLIENT accepte l'idée qu'aucun système informatique n'est invulnérable et dégage SCOPIKA de toute responsabilité consécutive à un piratage. Les frais éventuels pour nettoyer un site d'un piratage sont à la charge du client.
- SCOPIKA propose dans ses services de fournir des emails (courrier électronique). Le CLIENT reconnaît être entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie et s'engage à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email.
- Dans le cas d'une augmentation ponctuelle et conséquente de la fréquentation du site internet du CLIENT (exemple : suite à un passage dans une émission de télévision), SCOPIKA propose des solutions pour gérer ce trafic inhabituel. Pour ce faire, le CLIENT devra prévenir SCOPIKA au moins 10 jours ouvrables avant la date d'impact prévue afin que SCOPIKA établisse une solution temporaire avec le CLIENT. Selon la technologie du site web du CLIENT, un devis sera établi si le CLIENT ne détient pas un contrat de maintenance.
- Le CLIENT comprend que SCOPIKA facturera toute intervention d'urgence en cas de défaillance serveur liée à un trafic inhabituel non anticipé (publicité, emailing massif), ou à un défaut de conception du site (absence de cache, scripts mal conçus) au taux horaire de 100 euros HT et éventuellement des ressources allouées supplémentaires.

Article 11 - Référencement

SCOPIKA ne garantit pas le résultat des référencements du site Internet. SCOPIKA n'est tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens.

Article 12 – Force majeure

SCOPIKA ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre aux dites obligations.

Article 13 – Garantie et période d'acceptation

Le CLIENT dispose d'un délai de 15 jours après la mise en ligne pour tester le site. Au-delà de cette période le CLIENT est supposé avoir accepté le site dans son intégralité et le site passe en phase de maintenance applicative. SCOPIKA interviendra sur le site au titre d'un contrat de maintenance ou sur devis complémentaire. Du fait même des évolutions très rapides d'Internet, des mises à jour de sécurité, des mises à jour des navigateurs, de la sortie de nouvelles technologies, SCOPIKA ne peut garantir le site au-delà de 15 jours. Au-delà, SCOPIKA s'engage à proposer les solutions pour maintenir le site dans le cadre d'une prestation.

Article 14 - Juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

Signature client et tampon précédé de lu et approuvé.